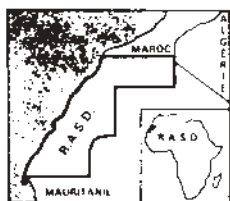




# NOUVELLES SAHRAOUIES



Bulletin de  
l'Association  
des  
Amis  
de la  
République  
Arabe  
Sahraoui  
Démocratique

# SAHARA INFO

Février 1991  
N° 81



## POUR LE 15<sup>ème</sup> ANNIVERSAIRE DE LA REPUBLIQUE ARABE SAHRAOUIE DEMOCRATIQUE

Afin de resserrer les liens internationaux entre les associations de soutien au peuple sahraoui, le Comité suisse de soutien au peuple sahraoui et l'Association française des amis de la RASD ont réalisé en commun ce bulletin. Au delà des mots et des intentions, une concertation, une coordination véritables existent entre les différents comités nationaux. Elles doivent continuer à se développer comme doit s'intensifier le soutien international au peuple sahraoui. Les deux comités remercient tous leurs adhérents et tous leurs sympathisants pour leur soutien indispensable.



# 1976 - 1991

## 15 ANNÉES D'EXISTENCE DE LA RASD

- 1976** Le Conseil National Provisoire Sahraoui proclame la création de la **République Arabe Sahraouie Démocratique** le 27 février 1976 à Bir Lehlou. L'Espagne avait, la veille, mis officiellement un terme à son administration du territoire, consacrant l'échec du processus d'autodétermination auquel elle s'était engagée devant la communauté internationale. La volonté d'indépendance du peuple sahraoui avait été constatée sur place par la mission de l'ONU l'année précédente.
- Les réfugiés parviennent à Tindouf dans le dénuement absolu. Le Front Polisario commence à mettre en place les structures nécessaires à l'organisation de la vie d'un peuple.
- 1977** La résistance sahraouie se porte principalement contre les envahisseurs mauritaniens. Elle culmine avec l'attaque contre Zouérate le 1er mai. La France vole au secours de la Mauritanie, et envoie ses Jaguars bombarder à plusieurs reprises les troupes sahraouies.
- Construction d'un grand hôpital national dans les camps. On se préoccupe particulièrement de la protection infantile.
- 1978** Un coup d'état militaire a lieu à Nouakchott, conséquence directe de la guerre menée contre les Sahraouis. Un « comité militaire de redressement national » remplace le président Ould Daddah. Le Front Polisario proclame un cessez-le-feu.
- Trois grands internats sont construits pour accueillir les enfants dans les meilleures conditions possibles.
- 1979** Un accord de paix est signé entre le Front Polisario et la Mauritanie. Celle-ci renonce à ses revendications territoriales sur le Sahara occidental et en retire ses troupes. L'armée marocaine envahit quelques jours plus tard la totalité de l'ancienne colonie espagnole.
- L'offensive sahraouie contre l'armée marocaine s'intensifie avec des batailles dans le sud du Maroc et la libération de Mahbès.
- 1980** L'OUA préconise un cessez-le-feu au Sahara occidental suivi de l'organisation d'un référendum supervisé par des troupes des Nations Unies. Une majorité de chefs d'état africains propose l'admission de la RASD, reconnue par 34 pays, comme membre de l'OUA. Le Maroc menace de se retirer de l'organisation.
- En 1979 et 1980 se développe une véritable politique de prévention dans le domaine de la santé.
- 1981** Sur le terrain la guerre change de visage: après de nombreuses défaites, l'armée marocaine entreprend la construction des murs de défense, englobant le « Sahara utile ». Ils sont équipés de moyens de défense très sophistiqués. L'armée marocaine croit ainsi se protéger du harcèlement des guérilleros sahraouis.
- Création des jardins.
- 1982** La RASD est admise formellement comme **51ème membre de l'OUA**. Le principe de l'organisation d'un référendum d'autodétermination au Sahara occidental est accepté par le Maroc.
- Premier jumelage d'une ville du Sahara occidental, Hauza, avec une ville européenne, Le Mans.
- 1983** L'OUA désigne pour la première fois nommément les deux parties au conflit, le Maroc et le Front Polisario. L'organisation internationale appelle à des négociations directes en vue de parvenir à un cessez-le-feu et à l'organisation d'un référendum d'autodétermination sans contrainte militaire ni administrative, sous les auspices de l'OUA et des Nations Unies.
- 1984** La RASD siège à l'OUA, après s'être abstenue de participer aux travaux pour éviter un éclatement de l'organisation. Le Maroc se retire de l'OUA. Les combats entre armées marocaine et sahraouie continuent avec la même intensité.
- Inauguration du Centre de formation professionnelle.

**1985** L'ONU, saisie du dossier, approuve le plan de paix de l'OUA et demande à son tour l'organisation d'un référendum d'autodétermination.

Premier congrès de l'Union nationale des femmes Sahraouies.

**1986** Des négociations « indirectes » maroco-sahraouies ont lieu à plusieurs reprises sous les auspices de l'ONU. Le Maroc refuse toute négociation directe.

**1987** Une mission conjointe ONU-OUA se rend sur le terrain. Elle est chargée de rassembler les renseignements nécessaires à l'organisation d'un référendum. Une vague d'arrestations s'abat sur la population sahraouie des territoires occupés. Le Maroc achève parallèlement la construction des murs.

Expérimentation et début du programme solaire dans les camps.

**1988** Un plan de paix élaboré par le secrétaire général de l'ONU est accepté par le Maroc et le Front Polisario. Il prévoit dans le détail l'organisation d'un référendum d'autodétermination au Sahara occidental sous contrôle international et en formule les conditions.

Les camps sahraouis ont atteint le plus haut niveau d'alphabétisation du Maghreb.

**1989** Une délégation du front Polisario est reçue par le roi du Maroc Hassan II. Par la suite le Maroc refuse, sous divers prétextes, toute nouvelle rencontre avec les Sahraouis.

La RASD poursuit ses succès diplomatiques : elle est maintenant reconnue par 75 pays. L'Association des parents de disparus et emprisonnés sahraouis voit le jour, elle recense plus de 800 disparitions sous l'occupation marocaine.

Plus de 1000 enfants sahraouis sont invités dans plusieurs pays européens pour les vacances d'été.

**1990** Le plan de paix du secrétaire général est adopté par le Conseil de Sécurité des Nations Unies. L'ambassadeur Johannes Manz poursuit la préparation concrète du référendum (élaboration des listes des votants, réunion des notables sahraouis à Genève, etc), malgré les manœuvres dilatoires du Maroc.

**1991** Référendum d'autodétermination? : le Conseil de Sécurité des Nations Unies devrait enfin fixer la date de la consultation de la population sahraouie.



**A L'OCCASION DE LA 47<sup>e</sup> SESSION  
DE LA COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME DE L'ONU  
ET DU 15<sup>e</sup> ANNIVERSAIRE  
DE LA PROCLAMATION DE LA RÉPUBLIQUE  
ARABE SAHRAOUIE DÉMOCRATIQUE,**

*La Représentation du Front Polisario  
et le Comité Suisse de Soutien au Peuple Sahraoui*

*vous prient de leur faire l'honneur d'assister à la réception  
qu'ils donneront le mercredi 27 février 1991, dès 18 h 30,  
au Centre International de Genève, 1, rue Varembe, 1202 Genève*

---

# LE PRESIDENT DE LA RASD

## Message aux amis du peuple sahraoui

Bir Lahlou, le 30 janvier 1991

Aux membres des Comités de Soutien et des Associations des Amis de la République Arabe Sahraouie Démocratique, je présente mes meilleurs vœux de santé et de bonheur pour l'année qui commence, et qui, j'espère, sera celle de la liberté et de la paix retrouvées pour le peuple Sahraoui, et pour tous les autres qui en sont encore privés...

A tous ceux et à celles qui se sont dépensés sans compter pour apporter leur solidarité et leur générosité à la lutte juste du peuple Sahraoui agressé, je dis toute la reconnaissance de la Direction Sahraouie...

A tous ceux et à celles qui croient que le danger mortel qui guette notre univers et notre civilisation, est de les voir «banaliser» où que ce soit, la loi de la jungle où la force serait synonyme de droit, et qui se sont opposés à ce titre à l'invasion du Sahara occidental par le Maroc.

A tous ceux et à celles, membres des Comités de Soutien et des Associations des Amis de la République Arabe Sahraouie Démocratique, et aux autres, qui, considèrent que le droit est indivisible, et que les résolutions votées par les Nations Unies doivent impérativement être appliquées, partout, avec la même force et la même détermination, je dis toute mon estime et ma considération.

Mohamed ABDELAZIZ  
Secrétaire Général du Front POLISARIO  
Président de la République Arabe  
Sahraouie Démocratique



# LA PLACE DE LA FRANCE DANS LE CONFLIT DU SAHARA OCCIDENTAL

La FRANCE est membre du Conseil de Sécurité de l'O N U, et, on vient de voir encore, récemment, qu'elle peut jouer un rôle très important, lorsque surviennent des conflits.

De plus, elle entretient avec les pays du MAGHREB des relations suivies, et très anciennes.

Par ailleurs, l'opinion française est, aujourd'hui, mieux informée des agressions répétées du roi HASSAN II contre les Droits de l'Homme, et, notamment, des disparitions de nombreux Sahraouis, coupables, simplement, de demander la liberté pour le Sahara occidental.

De nombreuses délégations françaises (professeurs, journalistes, femmes, ou simples citoyens) qui viennent de séjourner dans les camps sahraouis, témoignent, également, de l'intérêt nouveau qui est accordé à la cause du Front POLISARIO.

La décision de l'ASSOCIATION FRANCE-LIBERTES présidée par Madame MITTERAND, de parrainer une expédition de secours au peuple sahraoui, dénommée : «Un périple pour les enfants du sable» a eu un très grand retentissement dans le pays.

Le livre de Gilles PERRAULT intitulé «Notre Ami le Roi» devenu très rapidement un best-seller en FRANCE, a décrit, minutieusement, le comportement tyrannique et inhumain du roi du MAROC. L'INTERGROUPE PARLEMENTAIRE FRANCAIS sur le SAHARA OCCIDENTAL s'emploie, également, à attirer l'attention sur la nécessité d'une paix rapide au SAHARA OCCIDENTAL.

Certes, la crise du GOLFE monopolise, actuelle-

ment, l'attention de nos gouvernements, mais notre effort ne doit pas se ralentir, car le conflit du SAHARA OCCIDENTAL, l'un des derniers conflits de décolonisation, doit aussi trouver son terme.

C'est ce qu'ont compris les maires du MANS, d'ALBI, de LOON PLAGE, d'ARGENTEUIL, qui ont jumelé leurs villes avec une ville sahraouie. C'est ce qu'ont compris toutes les organisations qui ont décidé de participer à la manifestation du 23 février prochain sur le parvis des Droits de l'Homme, pour les disparus sahraouis, et pour la paix dans cette région.

- L'ASSOCIATION FRANCE-LIBERTES
- LA LIGUE DES DROITS DE L'HOMME
- LES SYNDICATS
- LE PARTI COMMUNISTE
- LE PARTI SOCIALISTE

ont promis leur participation.

Le gouvernement français a pris position pour l'adoption du rapport du Secrétaire général de l'O N U, et pour la mise en place du référendum d'autodétermination qu'il préconise.

Il faut également qu'il cesse toutes ventes d'armes au MAROC, et qu'il établisse des relations, dont la forme importe peu, avec le Front POLISARIO.

C'est ainsi que la FRANCE pourra contribuer, de la meilleure manière, au respect des décisions prises par l'O.N.U.

L'ASSOCIATION FRANCAISE DES AMIS DE LA R.A.S.D. s'applique à mobiliser tous ceux qui apportent leur soutien politique à la cause sahraouie.





## LE PLAN DE PAIX DE L'ONU

En juin de l'année dernière le Conseil de Sécurité des Nations Unies a accepté le plan de règlement pour l'application des propositions de paix du Secrétaire général, M. Perez de Cuellar. Bien que les événements du Golfe aient fait passer à l'arrière-plan le travail du Secrétaire général de l'ONU pour trouver une solution juste au conflit du Sahara occidental, et malgré les résistances du roi du Maroc, ce plan de paix pourrait ouvrir la voie vers l'autodétermination du peuple sahraoui.

Rappelons que par ce plan accepté par le Maroc et le Front POLISARIO le 30 août 1988, l'ONU reprenait l'initiative pour mettre fin à plus de quinze années de guerre. C'est le 18<sup>ème</sup> sommet de l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA) en juin 1981 qui, à la suite d'une proposition du roi du Maroc d'organiser un référendum sous contrôle, avait décidé le principe d'une consultation d'autodétermination pour le peuple sahraoui. Pourtant, l'admission de la République Arabe Sahraouie Démocratique (RASD) au 20<sup>ème</sup> sommet de l'OUA en novembre 1984, provoquait le départ du Maroc, et les efforts du Comité de mise en oeuvre du référendum de l'organisation africaine devaient être totalement vains, devant l'intransigeance marocaine.

En avril 1986, M. Perez de Cuellar entamait sous son égide des pourparlers indirects, et en novembre de l'année suivante une mission technique de l'ONU allait sur le terrain. Puis en avril 1988, le Secrétaire général rencontrait le président de l'OUA pour associer cette organisation à sa démarche, avant de s'entretenir avec Hassan II et le Secrétaire général du Front POLISARIO, M. Abdelaziz.

Le plan de paix présenté au Conseil de Sécurité comprend entre autres points: la déclaration de cessez-le-feu au jour J; l'établissement d'une période transitoire de 24 semaines jusqu'au référendum; l'actualisation et la vérification du recensement espagnol de 1974, au moyen d'une commission d'identification; la réduction des forces d'occupation marocaines et le cantonnement de tous les combattants dans des lieux déterminés; la campagne pour le référendum garantissant la liberté de mouvement, d'expression, de réunion, de manifestation et de presse; le retour pacifique au territoire de toutes les personnes qui le désirent et qui réunissent les conditions pour voter; l'échange de prisonniers par le biais du CICR et l'amnistie et la libération de tous les prisonniers politiques sah-



raouis, ainsi que l'abrogation des lois et des dispositions qui s'opposent à la réalisation d'un référendum libre et impartial dont les termes de l'alternative seraient: indépendance ou annexion au Maroc. De même, le Secrétaire général de l'ONU expose dans son plan la création d'une Mission des Nations Unies pour le Référendum au Sahara Occidental (MINURSO) composée d'une unité civile, une unité de police et une militaire qui superviserait le cessez-le-feu et le retrait et le cantonnement des troupes des deux parties... Certains points de ce plan ont commencé à être mis en application comme la création de la commission d'identification qui s'est réunie en juin 1990 à Genève avec 38 notables sahraouis ou l'envoi d'une mission technique chargée d'étudier les aspects administratifs et financiers du référendum.

Mais toutes les initiatives de paix de l'ONU se heurtent jusqu'à présent à l'intransigeance du Maroc qui rejette des aspects importants et décisifs du projet, surtout en ce qui concerne le retrait d'une partie de ses troupes du territoire, qui atteignent 170 000 hommes, et l'annulation de ses lois répressives ainsi que l'évacuation de ses forces de police.

Aujourd'hui, le Conseil de Sécurité et les membres des Nations Unies se doivent de tout mettre en oeuvre pour faire appliquer les résolutions de l'ONU et de l'OUA et faire comprendre au roi du Maroc que la communauté internationale ne peut plus tolérer que le royaume chérifien occupe par la force un état reconnu par 73 de ses membres.



## LE CRI DES HOMMES LE SILENCE DES ETATS

### Où sont les disparus sahraouis ?

*« Sidati ould Selami est né en 1941, à Negyir au Sahara occidental. Aveugle de naissance, il était animateur de radio. Il fut arrêté le 20 novembre 1987 à El Aïun, lors de la venue de la mission technique de l'ONU qui devait préparer le référendum. Sa fille Atfarah ment Sidati ould Selami, née en 1963, fut emmenée avec lui. On n'a plus de nouvelles d'eux depuis cette date-là. »*

Rapport d'Amnesty International, décembre 1990

**Le cri de Sidati, le cri de sa fille Atfarah, enlevés un jour de novembre 1987 !**

**L'avons-nous entendu ?  
L'avons-nous répercuté ?**

Ces deux exemples de la « logique de peur » que le roi Hassan II fait régner au Sahara occidental nous remettent en mémoire l'histoire enfantine dde la princesse à la peau si fragile que, même caché sous une douzaine d'édredons moelleux, un petit pois l'avait empêchée de dormir. Notre sensibilité aux violations des droits humains n'est pas encore, ou plus assez à fleur de peau pour que chaque nouvelle exaction nous pousse à la révolte et à l'action. Et les gouvernants, prétextant mille mauvaises raisons dont la raison d'Etat, restent des pachydermes désolants contre la peau desquels se brisent trop souvent les cris des hommes. La France nous en donne un triste exemple. Depuis septembre 1990, nous sentions une brise légère se lever sur les amours amoraux franco-marocaines. L'harमतan s'est fâché, décoiffant quelques susceptibilités. On a cru un instant qu'un sirocco sablonneux allait gripper la machine d'Etat. (Imaginez qu'un souffle de ces turbulences ait pu se glisser entre les barreaux des bagnes marocains. Quel espoir fou a dû sonner dans les têtes des prisonniers.) Tous les vents sont retombés, semble-t-il, repris en main par des Eoles peureux, complices, laissant le champ libre à une nouvelle répression, à de nouvelles condamnations. Saurons-nous activer la prochaine tempête ?

Témoignage d'une des nombreuses personnes arrêtées au Sahara occidental :

*« Juste avant la Marche verte, j'habitais à Tan-Tan. Les Marocains ont pris 42 femmes, dont moi, et 70 hommes, tous des Sahraouies et des Sahraouis, et les ont emmenés à Agadir. C'était tous des gens connus pour leurs liens avec le Front Polisario. Les Marocains n'avaient de respect pour rien : une des femmes était enceinte, une autre en deuil de son mari.*

*Nous avons passé les premières vingt-quatre heures yeux bandés, mains liées, dans trois ou quatre silos, à Tan-Tan. Puis on nous a amenés à Agadir, dans une cellule toute petite — rien que de femmes et des nourrissons. Il a fallu rester debout tout le temps, pendant un mois. Des fois, nous nous serions pour qu'une de nous puisse s'asseoir avec*



Atfarah ment Sidati ould Selami

son bébé. On nous donnait à manger une fois par jour : un bout de pain et de l'eau sale.

Tous les jours il y avait des interrogatoires. On nous battait et on nous torturait à l'électricité, et on nous faisait monter de l'eau de Javel dans le nez. Une partie des enfants sont morts dans les cellules : d'autres sont morts après. Certaines femmes ont été tondues.»

Rapport d'Amnesty International, décembre 1990

Aux atroces violations individuelles dont la liste pourrait s'allonger indéfiniment, il faut ajouter la violation par le Maroc d'un droit collectif dont le peuple sahraoui est détenteur : celui de pouvoir exiger son autodétermination, en toute liberté et sans contrainte, conformément aux résolutions des Nations-Unies.

« Le 10 décembre 1975, les Nations-Unies entérinent, par la résolution 3458A, le principe du droit à l'autodétermination pour le peuple sahraoui (...) En août 1988, les deux parties acceptent les propositions de paix présentée par le secrétaire général des Nations-Unies, Javier Perez de Cuellar et en 1990 le Conseil de Sécurité, dans sa résolution 658, approuve la tenue d'un référendum qui décidera de l'avenir du territoire.»

Rapport d'Amnesty International, décembre 1990

Chaque année, nous saisissons en février la Commission et en août la Sous-commission des Droits de l'homme de l'ONU au sujet de ces multiples violations collectives et individuelles. Mais ce n'est pas suffisant et nous comptons sur un engagement plus large à travers l'Europe de tous ceux qui ne peuvent se résigner à voir les hommes torturés, les femmes humiliées, les enfants désespérés. C'est pourquoi la coordination européenne de la solidarité avec le peuple sahraoui organise le 28 février pour la deuxième fois LA JOURNEE INTERNATIONALE POUR LES DISPARUS SAHRAOIS. Dans de nombreux pays, nous manifesterons en criant notre indignation, notre révolte contre les disparitions érigées en système répressif par le gouvernement marocain, nous lui demanderons des comptes jusqu'à ce que la lumière soit faite sur le sort de chaque « disparu ». Nous avons besoin de vous et nous vous appelons à rejoindre les manifestations prévues.



## Actions du C.R. sahraoui

Le Croissant-Rouge Sahraoui, par un travail systématique d'entretiens sous toutes les tentes des camps de réfugiés a établi une liste de plus de 800 noms de civils sahraouis qui ont disparu entre 1975 et aujourd'hui. L'impossibilité de se rendre dans les zones occupées de la RASD et l'interdiction répétée du Maroc d'accepter des missions humanitaires empêchent toute vérification du nombre exact de personnes qui n'ont jamais donné de nouvelles, de celles dont on pense qu'elles sont emprisonnées et de celles qui auraient réapparu. Les estimations provenant de diverses sources laissent à penser que beaucoup de « disparus » sont sans doute morts et qu'un très grand nombre ont été déplacés à plusieurs reprises et se trouvent dans des bagnes à l'intérieur du Maroc.



PLANTU



---

# SAHARA OCCIDENTAL: OU SONT LES DISPARUS

## PÉTITION

En 1975, l'armée marocaine envahissait le Sahara occidental, ex-colonie espagnole. Depuis ce jour, le royaume marocain occupe ce pays et ceci en violation du droit international et des résolutions pertinentes de l'ONU. Depuis l'invasion de 1975, les autorités marocaines bafouent systématiquement et continuellement les droits humains élémentaires du peuple sahraoui.

Des Sahraouis sont persécutés et arrêtés par l'armée d'occupation uniquement pour leurs opinions politiques, sans chef d'accusation ni procédure judiciaire ordinaire.

Le fait même d'être parent éloigné d'un sympathisant du Front Polisario (mouvement de libération du peuple sahraoui) suffit pour être arrêté. Ni les enfants, ni les femmes enceintes, ni les personnes âgées ou handicapées ne sont épargnées.

Beaucoup disparaissent dans les prisons secrètes; les autorités marocaines refusent toute information sur leur sort. Des 806 disparus, le lieu et la date d'arrestation sont seuls connus, tous les autres renseignements manquent.

Les rares Sahraouis libérés attestent que la torture, parfois avec une issue fatale, est pratiquée systématiquement dans les prisons marocaines. Parfois, les cadavres de personnes décédées dans les prisons ou lors de garde-à-vue sont remis aux familles avec l'ordre de les enterrer secrètement. D'autres en ressortent avec des séquelles physiques et psychiques importantes.

La connaissance de ces pratiques provoque une tension morale énorme parmi toute la population sahraouie, surtout auprès des familles des disparus.

C'est pour ces raisons que nous demandons au roi Hassan II et au gouvernement marocain :

- de respecter les droits humains élémentaires et les conventions internationales concernant les devoirs d'une puissance d'occupation,
- d'ouvrir les portes des prisons au CICR pour qu'il puisse accomplir sa mission,
- de libérer immédiatement les Sahraouis détenus illégalement,
- d'informer sans tarder les familles et l'opinion publique du sort des détenus et des disparus sahraouis,
- de ne pas entraver plus longtemps le plan de paix de l'ONU pour le Sahara occidental,
- de retirer toutes les troupes marocaines du Sahara occidental.

Nous lançons un appel pressant au Conseil fédéral afin qu'il appuie nos demandes avec la plus grande fermeté en recourant à tous les moyens politiques et économiques disponibles et lui demandons d'œuvrer énergiquement en faveur de la libération des Sahraouis disparus.

Nom, prénom

Adresse

Signature

A renvoyer totalement ou partiellement remplie au Comité suisse de soutien au peuple sahraoui — case postale 177 — 1211 Genève 8.

# ASSOCIATION DES AMIS DE LA RASD

## FRANCE



Exercice difficile en cette quinzième année anniversaire de la proclamation de la RASD, que d'essayer en quelques lignes de présenter l'Association des Amis de la RASD. Peut-être en s'aidant de quelques définitions :

— Association pluraliste constituée à la fin de l'année 1975 pour défendre la dignité et le droit à l'indépendance d'un peuple occupé par des voisins peu soucieux des droits des peuples à disposer d'eux-mêmes.

— Association française appliquée à faire reconnaître un peuple très ignoré du fait de l'histoire et des liens étroits qui existent entre notre pays et le Maroc tant au niveau de l'état que de l'opinion publique.

— Association à vocation humanitaire qui soutient, coordonne, impulse toutes les initiatives de bonne volonté favorables à l'existence et à la future indépendance du Peuple Sahraoui.

— Association à vocation politique qui interpelle les élus, les responsables politiques afin que la France tiende toute sa place à l'O.N.U., dans les instances internationales et à l'occasion de relations bilatérales, qu'elle dise le droit d'un pays occupé, qu'elle pèse de tout poids pour l'application de la Résolution 40/50 de l'O.N.U.

Depuis 1980, chaque été un groupe d'enfants sahraouis originaires des campements de réfugiés séjourne en France. Pour les villes qui régulièrement accueillent un groupe de 10 ou 20 petits, ce rendez-vous de l'été est très important. D'autres, de manière occasionnelle ou très régulièrement participent à des actions de solidarité avec le Peuple Sahraoui, comme :

### 1) *Les associations :*

AFASPA, CCFD, CEDETIM, CEMEA, COMMISSION FRANCAISE JUSTICE ET PAIX, CROIX-ROUGE, CIMADE, ENFANTS REFUGIES DU MONDE, FIDH, FONDATION FRANCE-LIBERTES, FRANCS ET FRANCHES CAMARADES, FRERES

DES HOMMES, FSGT, IFOREP, LICRA, LIGUE DES DROITS DE L'HOMME, MEDECINS DU MONDE MRAP, MUTUELLES DE FRANCE, SECOURS POPULAIRE, SOS RACISME, TERRE DES HOMMES, UFF, VILLE ET BANLIEUE, VVL.

### 2) *Les collectivités territoriales : Communes*

ALLONNES, ARCUEIL, ARNAGE, AUBAGNE, AUBERVILLIERS, AURIOL, BAGNOLET, BOBIGNY, BONNEUIL, BOUGUENAI, BREST, BRON, CHAMPIGNY, CHAMP SUR MA, CHEVILLY LA RUE, CORBEIL, CREIL, CUGES LES PINS, COUDEKERQUE BRANCHE, DRANCY, CHOISY LE ROI, FONTENAY SOUS BOIS, GARDAGNE, GENTILLY, IVRY, LANESTER, LE HAVRE, LES ULIS, MONLUCON, MORSANS SUR ORGE, MONTATAIRE, NANTES, ORLY, PIERREFITTE, PORT-DE-BOUC, RENNES, REZE, RIVE DE GIER, ROMAIN-VILLE, ST ANDRE LES CLUSES, ST DENIS, ST NAZAIRE, ST MEDARD EN JALLES, TULLE, TRITH ST LEGER, VITROLLES, VIERZON, VITRY, VILLEJUIF, UGINE.

Conseils généraux :

SEINE ST-DENIS, VAL DE MARNE, TARN

### 3) *Les comités d'entreprise :*

CAS-EDF, DCE-BNP

### 4) *Des syndicats et des organisations politiques :*

CFDT, CGT, FEN, PCF, PS, MJS, JC, GAULLISTES DE GAUCHE

5) *Les parlementaires*, réunis dans le groupe d'étude au Parlement français et au Parlement Européen.

Pour quatre villes françaises, parmi beaucoup d'autres très impliquées dans de fortes solidarités avec le Peuple Sahraoui et le Front Polisario, un jumelage a scellé officiellement des engagements réciproques.

Aux maires de ces villes nous voulons donner la parole :



*Mai 1989. Signature du jumelage Loon Plage-Enzaran.*

● **Michel CASTEL**, maire d'Albi et **Jean-Claude DELALONDE**, maire de Loon-Plage scellent avec Oum Dreiga et Bir-Enzaran de nouveaux contrats en 1989.

### **Jean-Claude DELALONDE**

Lorsqu'en 1989, la Municipalité de LOON-PLAGE a décidé d'un jumelage de coopération entre BIR ENZARAN et LOON-PLAGE, plusieurs temps forts nous ont permis à l'époque de venir en aide au Peuple Sahraoui dans sa lutte pour l'autodétermination, mais aussi de solliciter auprès des instances nationales de notre pays, un appui afin de régler ce conflit.

Une des raisons majeures également émane de notre attachement aux Droits de l'Homme et à la laïcité. Nous avons préféré ce jumelage afin de pouvoir officialiser et sceller un pacte d'engagement vis à vis du Peuple Sahraoui, mais aussi afin de préparer des échanges socio-culturels ainsi que développer un esprit de partenariat.

Aujourd'hui, les actions les plus concrètes pour nous sont des échanges d'enfants, dans les deux sens, puisque 20 Eclaireurs de France de LOON-PLAGE ont séjourné 10 jours en R A S D, et que notre commune accueille chaque été des jeunes enfants sahraouis.

Des actions de partenariat entre les représentants du Front Polisario à Paris et notre Commune ont lieu régulièrement. Nous avons contribué également à l'organisation à DUNKERQUE d'une conférence à laquelle participaient Messieurs Baba SAYED, représentant le Polisario, et Francis JACOB, Président de l'Association des Amis de la RASD.

Nous souhaitons également une fédération française des villes jumelées avec des villes Sahraouies.



### **Michel CASTEL**

*Dans votre itinéraire, pourquoi vous êtes-vous plus particulièrement senti concerné par la question du Sahara occidental?*

Lorsqu'un peuple est bafoué, humilié, déchiré, notre devoir est de se battre à ses côtés pour lui redonner les moyens de relever la tête et de retrouver son identité propre.

Lorsque les droits de l'homme sont violés, lorsque les droits des peuples de disposer d'eux-mêmes sont vilipendés nous ne pouvons qu'être à côté de ces peuples pour que leur dignité soit reconnue.

Les mots de liberté et d'indépendance ne prennent leur véritable sens que dans la dignité. L'honneur d'un peuple passe par son autodétermination et non par le bon vouloir du Prince.

### *Pourquoi avez-vous décidé un jumelage ?*

Un jumelage peut apporter un soutien moral efficace au peuple sahraoui mais aussi un soutien physique, matériel et aide en nature auprès de cette population.

Aide médicale par la mise en place d'examen systématique des enfants sahraouis accueillis à Albi tous les ans.

Aide et soutien à leur volonté de vivre libres.

### *Quelles actions concrètes, quels développements ce jumelage a-t-il entraîné ?*

- Accueil des enfants sahraouis tous les ans.
- Prise de conscience de la population albigeoise du problème sahraoui.
- Création d'un comité d'association à Albi à l'initiative d'une institutrice.
- Prise en charge des soins - intervention chirurgicale d'un tympan - pour un moniteur sahraoui.
- Etude de la réalisation d'une exposition sur le peuple sahraoui.



*Vers la signature du jumelage entre Albi et Ohm Dreiga. M. Castel, maire d'Albi, et le maire d'Ohm Dreiga.*



● **Robert JARRY**, maire du Mans, qui en 1982 a scellé le premier contrat de jumelage entre une localité sahraouie et une ville étrangère.

### *Dans votre itinéraire, pourquoi vous êtes-vous plus particulièrement senti concerné par la question du Sahara occidental ?*

J'ai toujours lutté pour le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, et participé aux campagnes réclamant le droit à l'autodétermination pour les anciennes colonies françaises, et contre les guerres coloniales (Indochine, Algérie...).

Averti du parcours historique du Sahara occidental, il était normal que je me sente concerné - tout comme je le suis contre l'apartheid, pour le droit à l'existence et à la terre du peuple palestinien, la garantie des droits des peuples baltes...

### *Pourquoi avez-vous décidé un jumelage ?*

La ville du Mans ayant aidé l'association des Amis de la RASD à recevoir des enfants sahraouis et une délégation de femmes en 1980-81, Mme ROUXIN, Maire-Adjoint, Présidente du Comité de Jumelage,

m'a proposé ce jumelage-solidarité, qui a été entériné par le Comité de Jumelage et le Conseil Municipal en 1982 (malgré les pressions venant de France et du Maroc) afin d'instaurer des liens profonds et continus avec Haouza et nos amis sahraouis. C'était le premier au monde.

### *Quelles actions concrètes, quels développements ce jumelage a-t-il entraîné ?*

La liste des échanges (car il s'agit bien d'échanges) est trop longue pour être détaillée : vacances de 20 enfants chaque année au Mans, séjours réciproques de jeunes, de groupes folkloriques, rencontres officielles des responsables accompagnés de journalistes, campagne de solidarité active (deux samedis solidarité sahraouie avec collecte de vêtements et nourriture dans toute la ville, pour l'envoi d'un conteneur, soutien aux actions proposées par l'association des Amis de la RASD : échanges d'enseignants, de puéricultrices..., initiatives culturelles (expos, photos, création théâtrale), prise en charge d'enfants malades avec l'aide du Secours Populaire Français.



*Novembre 1990. Mme Abdelaziz, épouse du président de la RASD, est reçue par Me Jarry, maire du Mans et Mme Rouxin, son adjointe.*

Notre jumelage est donc bien vivant et je suis heureux que d'autres villes françaises aient maintenant, comme Le Mans, une ville-soeur en RASD.

C'est notre participation à la reconnaissance de la RASD, pour gagner l'indépendance de la patrie de nos courageux amis.



● En 1990, **Robert Montfargent**, maire d'Argenteuil, scelle un nouveau contrat avec Hagounia.

Argenteuil a toujours été une ville solidaire. Que se soit vis à vis de ses habitants le plus en difficulté, de ceux qui luttent pour leur emploi mais également au niveau international, pour venir en aide aux victimes de catastrophes naturelles ou avec les peuples en lutte pour leur droit à l'indépendance et à la paix.

A ce titre, les Sahraouis méritent notre respect et la marque de notre amitié. C'est pourquoi diverses actions de solidarité ont eu lieu depuis quatre ans, en direction des camps de réfugiés.

Vous me demandez pourquoi avoir décidé d'un jumelage.

Et bien, tout naturellement ce jumelage a confirmé la rencontre entre les Argenteuillais et les habitants de la daïra de Hagounia.

Tout d'abord par les enfants de nos villes et c'est tout un symbole.

En été 1987, les premiers enfants sahraouis sont venus partager les vacances de nos jeunes à Valfin. Cette initiative se renouvelle d'ailleurs tous les ans. En décembre 1987, ce fut le jumelage de la crèche du Docteur Lama et du jardin d'enfants de Hagounia.

Nous avons par la suite participé à l'action de formation des personnels des crèches à l'Ecole de Formation des Femmes Sahraouies menée par l'Association «Enfants Réfugiés du Monde», en envoyant notre directrice des crèches d'Argenteuil.

Des stagiaires sont d'ailleurs venues dans les équipements de la petite enfance à Argenteuil. Au cours de l'été 1988, un groupe de jeunes Argenteuillais s'est rendu dans un lycée sahraoui pour installer une bibliothèque, après avoir rassemblé plus de 6000 livres, achetés ou collectés dans notre ville. Cet équipement culturel a été complété par du matériel audio-visuel et nous acheminons régulièrement des cassettes vidéo de documentaires scientifiques, films et dessins animés car il est important également que les enfants se distraient. Le jumelage était donc rentré dans les faits avant d'avoir été ratifié par un traité d'amitié en mai 1990. Nous avons en cela suivi les recommandations de la Fédération Mondiale des Villes Jumelées qui souhaite voir se développer des coopérations Nord-Sud, se renforcer les relations entre les populations des pays dans le but de favoriser un développement harmonieux dans les domaines économiques et sociaux dans les pays du Tiers Monde.

Malgré les événements du Golfe et leur caractère douloureux, nous estimons que ces objectifs doivent être poursuivis.

Nous avons souhaité donner une plus grande portée à ce jumelage puisqu'à l'occasion du 30ème anniversaire du Comité de Jumelage d'Argenteuil, en octobre 1989, nous avons avec nos amis des villes d'Alessandria en Italie, Dessau en Allemagne et Clydebank en Ecosse adopté le principe d'un jumelage-coopération commun avec Hagounia.

Malheureusement l'actualité politique dans les deux premières villes et pour la dernière, des difficultés réglementaires ont jusqu'à présent empêché de réaliser ce projet ambitieux.

Nous nous sommes proposés d'équiper un centre culturel et sportif dans cette daïra, en accord avec les autorités locales qui tentent de favoriser les animations dans les conditions difficiles que nous connaissons bien.



**SAHARA  
INFO**

## PORTRAIT

### CHARLES PISTRE

*Député du Tam*

*Président de la Commission parlementaire sur le Sahara occidental*

- Il eut l'occasion d'appréhender pour la première fois la question du S.o. en 1976, lors d'une mission en Algérie placée sous l'égide de l'UNESCO (les clubs UNESCO).
- En 1978, il travaille en collaboration avec A. Vivien alors Président de la Commission Parlementaire ayant en charge cette question.
- En 1979-80, il participe à une mission de quatre parlementaires à Tindouf dans les camps où vivent les Sahraouis.
- En 1988, Charles Pistre est élu à la Présidence de la Commission Parlementaire sur le S.o. C'est à ce moment-là qu'il peut préciser sa pensée et son action.

### QUELLES SONT SES MOTIVATIONS ?

- Au niveau des principes, décolonisation et droit des peuples à l'autodétermination lui paraissent des principes fondamentaux.
- Au niveau de l'appréciation, il a été sensible à l'intelligence du peuple sahraoui, à son sens de l'organisation dans la vie sociale où les femmes jouent un rôle important, à son esprit d'ouverture concernant la liberté de l'individu.

### COMMENT ENVISAGER L'AVENIR ?

La Conférence de Rome concrétise la prise de conscience en Europe de parlementaires et d'officiels.

Mais le problème des liens historiques de la France avec le Maroc, dont on ne peut faire abstraction, retarde une prise de conscience plus large et rend difficile une action énergique sur le plan officiel. L'action des Amis de la RASD est indispensable pour la prise en compte de cette question.

Les Nations-Unies qui ont beaucoup avancé pourront sans doute aller jusqu'au bout car l'après-guerre du Golfe prépare une période de négociations sur tous les problèmes posés par la décolonisation.



## QUESTIONS

à **Françoise PITTELOUD**, conseillère nationale

**Mère de famille, éducatrice, conseillère nationale, pourquoi ton engagement actif à la cause sahraouie ?**

Je répondrai que l'obstination paie toujours puisque c'est à un stand du Comité de soutien au peuple sahraoui (durant un congrès du Parti socialiste suisse) que s'est fait mon 1er accrochage. J'ai toujours eu un faible pour les peuples nomades, et des photos prises dans les camps ont attiré mon attention.

Après discussions et contacts j'ai accepté de participer à un voyage d'information. A partir de là je citerai pélemêle, la dignité du peuple exilé, sa volonté farouche de sortir de son abandon international en alliant ses ressources culturelles profondes, l'intelligence de son élite politique et la foi de ceux pour qui le droit à l'autodétermination des peuples n'est pas un vain mot. J'y ajouterai la position de la femme dans leur société, leur amour des enfants et la tentative de respecter chaque individu et ses besoins dans un contexte ultra-collectif et contraignant.

Je n'aurais pas pu imaginer avoir été voir cela, puis passer à un autre chapitre. Cela doit d'ailleurs avoir aussi été le cas d'autres collègues parlementaires, car ceux qui ont participé à l'un des 3 voyages organisés sont tous, aujourd'hui, des soutiens convaincus du peuple sahraoui.

**Quel est le but et l'activité du groupe interparlementaire de soutien au peuple sahraoui ?**

Le but est, bien-sûr, de faire connaître le peuple sahraoui et son combat qui n'est, pour beaucoup de parlementaires, qu'un conflit régional sans importance dont l'issue est inéluctable, vu les forces en présence. Grâce aux voyages, visites dans les camps, un noyau s'est constitué, qui se tient au courant et questionne le Département des Affaires Etrangères sur son activité dans ce conflit, lui suggère de ne pas le négliger...

Le groupe est en contact avec le délégué spécial de l'ONU pour la question du Sahara occidental, M. l'ambassadeur Johannes Manz, «prêté» par le Département Fédéral des Affaires Etrangères à



l'ONU pour cette mission afin de pouvoir intervenir à bon escient.

Il suit également les dossiers de l'aide humanitaire gérés par la DDA (Dpt fédéral de développement), et peut se faire l'écho de certains besoins particuliers le cas échéant.

Dix membres du groupe ont récemment manifesté devant l'Ambassade du Maroc à l'occasion de la publication du rapport d'Amnesty sur les disparitions au Sahara occidental. Quatre d'entre eux ont été reçus par l'Ambassadeur et lui ont exposé leur point de vue sur ce sujet.

L'existence de ce groupe permet donc d'organiser, en tout temps, des contacts entre les membres des comités de soutien et des parlementaires et d'assurer un suivi non négligeable étant donné le peu d'aspect médiatique de ce problème et les risques que soient oubliés les fils du vent, ce tout petit peuple.



# LE DESERT OUBLIE

## Sahara et Koweït



PHOTO WURSTENBERGER

Alors que l'actualité internationale se concentre sur la crise du Golfe Persique, la date du quinzième anniversaire des Accords de Madrid ne peut pourtant pas passer inaperçue.

Le 14 novembre 1975, le gouvernement espagnol signait son retrait du Sahara et le laissait envahir par les troupes marocaines. Aujourd'hui, l'annexion du Koweït par le régime de Bagdad a suscité la plus large résonance et une dénonciation dans les sphères internationales au point de reléguer au second plan d'autres crises.

Si l'invasion et l'annexion par l'Irak d'un état souverain sont condamnables, rappelons que depuis 1975 le peuple du Sahara occidental se débat aussi dans une lutte courageuse contre ses occupants marocains, essayant de récupérer sa patrie usurpée grâce à la complicité des nations qui se sont aujourd'hui empressées d'envoyer des effectifs militaires dans la zone du conflit.

L'incohérence et la morale double et hypocrite au niveau international apparaissent ainsi face à deux problèmes très similaires dans le fond : l'invasion et l'annexion d'un pays par un autre. Car si le Sahara occidental de 1975 n'était pas encore constitué en tant qu'état, à cause du retard espagnol dans le processus de décolonisation, la souveraineté pour décider de son propre destin appartenait (et appartient toujours) au peuple sahraoui, en accord avec les principes en vigueur dans le droit international et la résolution 1514 (XV) de l'ONU du 14.12.1960 sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux.

Pourtant, pendant ces 15 années de guerre, la formation de la RASD, l'admission de celle-ci à l'OUA (Organisation de l'Unité Africaine) et sa reconnaissance par 73 pays (31 africains, 25 d'Amérique latine, 9 d'Asie, 6 d'Océanie et 2 européens) ont transformé l'ancien Sahara espagnol en un nouvel état souverain, à qui il ne manque que l'admission à l'ONU.



## LE COMITE SUISSE DE SOUTIEN AU PEUPLE SAHRAOUI EST NE AVEC LA REPUBLIQUE ARABE SAHRAOUIE DEMOCRATIQUE



Né il y a 15 ans, le Comité suisse poursuit inlassablement son travail d'information et de solidarité. Il lui tient à cœur d'informer l'opinion publique suisse du développement du conflit du Sahara occidental, de faire connaître le peuple sahraoui et toutes ses réalisations sociales, d'alerter sur les violations des droits humains commises quotidiennement dans les zones du Sahara occidental occupées par le Maroc. Enfin, avec l'aide de la Confédération Helvétique, de communes, d'organisations humanitaires et de nombreuses personnes, le Comité suisse soutient matériellement les réfugiés sahraouis en participant à des projets alimentaires et éducatifs, en initiant avec le Croissant-Rouge Sahraoui des projets de développement comme ceux qui se réalisent aujourd'hui et qui concernent l'utilisation de l'énergie solaire dans les camps de réfugiés et l'agrandissement de zones maraîchères en plein désert. Depuis 15 ans et jusqu'à ce que le peuple sahraoui puisse exercer son droit à l'autodétermination, le Comité suisse veut faire partager l'espoir d'un peuple et appelle chacun à participer aux actions et manifestations qu'il entreprend.

(suite page 16)



La double éthique internationale permet d'envoyer une énorme quantité d'effectifs militaires dans la zone du Golfe, y compris un contingent marocain, en plus d'autres moyens de pression de type économique sur l'Irak, alors que l'on ignore le problème du Sahara et que l'on fournit des armes au Maroc comme on les a fournies à Saddam Hussein.

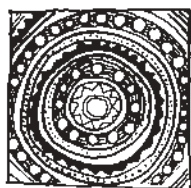
Cela permet au monarque alaouite de violer constamment les résolutions de l'ONU et de l'OUA - dont les réunions ont été qualifiées par Hassan II de « conférences tam-tam » - sur le référendum d'autodétermination sans pressions militaires ou administratives au Sahara occidental, référendum préconisé depuis longtemps.

Le soutien au Maroc de plusieurs gouvernements occidentaux et arabes contribue puissamment au

maintien d'une telle situation, ainsi que la vente permanente d'armes pour soutenir une guerre que le Maroc ne peut gagner ni par sa stratégie immobiliste des murs, ni en politique internationale.

Alors que les peuples ont montré leur soutien aux Sahraouis (aide humanitaire, politique et diplomatique de longue date, caravanes pour la paix britannique, italienne, française et espagnole), une nécessité s'impose: en finir avec une morale hypocrite des gouvernements qui ne sont pas cohérents avec les résolutions et les plans proposés et approuvés à l'ONU, et qui continuent à fournir des armes au Maroc, alimentant ainsi un conflit sans fin dans le Maghreb.

J. R. Diego Aguirre (Extraits, *El Pais*, 17. 11. 90)



## CHRONOLOGIE



### 1990

- 10 nov. Roland Dumas, ministre français des Affaires Etrangères français, affirme, après sa rencontre avec Hassan II, avoir désamorcé la crise marocco-française.
- 13 nov. Le groupe d'études sur les problèmes du Sahara Occidental de l'assemblée nationale française suggère, en réponse à une proposition de Hassan II, une solution arabe au problème. Le problème du Sahara occidental pourrait être réglé sur les mêmes bases, soit le respect de l'intégrité territoriale et de la souveraineté des peuples. Hassan II avait en effet proposé une solution arabe à la crise du Golfe.
- 13 nov. A la demande du Maroc un juge Français ordonne la mise sous séquestre de trois émissions de radio et de télévision consacrées au livre de Gilles Perrault «Notre ami le roi».
- 15 nov. Une table ronde, à laquelle ont participé Gilles Perrault, Béchir Ben Barka (fils du politicien marocain assassiné), et l'écrivain suisse Georges Haldas, a réuni plus de 500 personnes à l'université de Lausanne, dans les locaux prévus pour une manifestation de la semaine culturelle du Maroc.
- 18 nov. Publication d'un communiqué d'Amnesty International demandant au gouvernement marocain de mettre fin à 15 années de silence sur les disparitions de Sahraouis. Le communiqué accompagne une brochure documentée sur la situation des disparus sahraouis.
- 19 nov. Les députés des partis de gauche au parlement européen apportent leur soutien à Gilles Perrault. Un «comité 1991 pour les droits de l'homme au Maroc» a été constitué. Le lendemain, le parlement européen condamne les pressions exercées par le gouvernement marocain à l'encontre du livre de Perrault pour empêcher sa diffusion. Par la même occasion, le parlement demande l'amnistie immédiate de tous les prisonniers politiques marocains.
- 20 nov. Débat en marge d'une session du parlement européen à Bruxelles avec la participation de Gilles Perrault et de Christine Daure, épouse d'Abraham Serfaty, un des plus anciens prisonniers d'opinion du monde.
- 21 nov. «Le Monde» publie un article sur les 200 prisonniers de guerre marocains libérés par le Front Polisario et refusés par le Maroc.
- 21 nov. L'Assemblée générale de l'ONU adopte par consensus le projet proposé par sa 4ème commission. Cette résolution réaffirme la conviction de la communauté internationale que le dialogue direct entre le Maroc et le Front Polisario pourrait contribuer à l'aboutissement du processus de bons offices conjoints OUA-ONU et au rétablissement de la paix au Sahara occidental. La résolution entérine le rapport du Secrétaire général Perez de Cuellar.
- 28 nov. Une dizaine de parlementaires suisses se joignent au piquet de solidarité devant l'ambassade du Maroc à Berne. Ils sont reçus par l'ambassadeur marocain.
- 3 déc. Le Conseil fédéral répond à trois questions liées à la situation au Sahara occidental. Il rappelle que la Suisse est prête à fournir son soutien pour la mise en place du plan de paix de l'ONU-OUA, il précise que Johannes Manz est jusqu'à fin 1991 à la disposition du secrétaire général de l'ONU, et qu'il suit avec inquiétude le problème des violations des droits humains au Maroc.
- 13-15 déc. Première rencontre entre villes espagnoles jumelées avec des localités sahraouies à Las Palmas, aux Iles Canaries.
- 14 déc. La grève générale s'accompagne d'émeutes violentes à Fès et dans d'autres villes du Maroc. Selon les syndicats il y aurait eu plus de 40 morts et des dizaines de blessés. La grève aurait été suivie à près de 80 %, selon les mêmes sources.
- 20 déc. Le gouvernement français appelle les autorités marocaines à «se conformer aux obligations internationales en matière de droits de l'homme», déclare devant l'assemblée nationale le secrétaire d'état aux relations culturelles internationales. Ces déclarations suscitent «la plus vive irritation» dans les milieux officiels marocains.
- 20-21 déc. Visite du premier ministre espagnol à Rabat. Les relations hispano-marocaines sont au beau fixe, selon les commentaires de presse, et les deux pays ont l'intention de signer un traité d'amitié, de coopération et de bon voisinage encore cette année.

## Janvier 1991

Le premier numéro de l'année du mensuel suisse d'Amnesty International est consacré aux disparus sahraouis.

1 janv. Des membres du Conseil consultatif des droits de l'homme (organisme créé par Hassan II pour «l'aider à restituer son droit à quiconque en a été spolié») demandent la suspension immédiate des procès intentés après les émeutes au Maroc, à la suite d'irrégularités de procédure.

2 janv. Hassan annonce une augmentation de 15 % du salaire minimum et propose un pacte de paix sociale aux Marocains

pendant les 4-5 prochaines années. Il demande aux Marocains de «patienter, le temps que l'affaire du Sahara (occidental) ait trouvé une solution».

11 janv. L'UGTM et la CDT estiment que les récentes mesures sociales annoncées par Hassan sont unilatérales, dérisoires et partielles.

12 janv. Le roi Hassan II fait bénéficier de sa grâce royale 2000 détenus. Aucune précision n'est donnée sur les bénéficiaires.

20 janv. Au moins 500 personnes ont été condamnées jusqu'à ce jour après les émeutes au Maroc à des peines de prison fermes allant jusqu'à 16 ans d'emprisonnement.



## EXPO PHOTOS A CHÊNE-BOURG

Depuis 3 ans, la Commune genevoise de Chêne-Bourg soutient nos projets agricoles dans les camps de réfugiés. Cette année, les élus de la commune ont eu l'excellente idée d'organiser une exposition de tous les projets que la commune soutient et une table ronde au cours de laquelle les responsables des projets ont expliqué aux habitants où allait leur argent. Nous saluons cette initiative et remercions la Commune de Chêne-Bourg et ses élus de leur aide aux Sahraouis et de l'occasion offerte de faire partager notre enthousiasme et notre engagement.



► **28 FEVRIER** ◀

**BERNE — BERNE — BERNE — BERNE — BERNE — BERNE — BERNE**

*entre 10 h et 15 h* Stand d'information sur la Bärenplatz  
*entre 11 h et 13 h* Manifestation devant l'Ambassade du Maroc, Helvetiastr. 42

Ce même jour, la pétition que vous avez été nombreux à signer sera remise au Conseil fédéral. Pour rappel, elle demande à nos autorités d'intervenir auprès du Maroc pour que ce pays respecte les droits de l'homme

**JOURNEE INTERNATIONALE  
POUR LES DISPARUS SAHRAOUI**

**TROCADERO — PARIS — TROCADERO — PARIS — TROCADERO**

Sachant que l'oppression se nourrit de silence, nous vous appelons à vous joindre à nous

► **SAMEDI 23 FEVRIER A 15 H** ◀  
**SUR L'ESPLANADE DES DROITS DE L'HOMME AU TROCADERO**

et à élever ainsi votre voix pour que triomphent au Sahara occidental la liberté et la justice, afin que les femmes et les hommes sahraouis puissent enfin vivre en bons voisins avec le peuple marocain dans deux états de droit et dans la paix retrouvée.

**ADRESSES DE NOS ASSOCIATIONS**

**FRANCE**

Association des Amis de la République Arabe Sahraouie Démocratique - B.P. 244 - 75227 Paris Cedex 05

**SUISSE romande**

Comité de soutien au peuple sahraoui - case postale 177 - 1211 Genève 8 - Tél. 022/20 78 11

Dr Jean-Claude Vautier - 1350 Orbe - Tél. 024/41 30 45

Simone et André Dubois - Beausite 13 - 2300 La Chaux-de-Fonds - Tél. 039/23 44 76

Dr Marie-Claire et Emmanuel Martinoli - case postale 102 - 2800 Delémont - Tél. 066/22 87 17

**SUISSE alémanique**

SCHWEIZERISCHES UNTERSTUTZUNGSKOMITEE FÜR DIE SAHRAOUI - Postfach 2331 - 3001 Bern